

Conseil municipal du 17 mars 2023

Procès Verbal de séance

Le 17 mars 2023 à 20 h 00, le conseil municipal de Villers-lès-Luxeuil, convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Christophe VALOT, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Conseillers présents votants (8): Christelle AUDRA, Florence BREHAT, Alain CANDIDO, Julie COLNOT, Stéphane CHOUX, Jean François HUOT, Alain SOUM, christophe VALOT.

Ont donné pouvoir (1) : Jean François MAIGRET à Alain CANDIDO

Cyril BALLET à Jean François HUOT

Caroline RAGONNET à Stéphane CHOUX

Secrétaire de séance : Jean François HUOT.

ORDRE DU JOUR :

- I. Adoption du PV du Conseil municipal du 03/03/2023**
- II. Finances :**
 - a. Budget primitif 2023 Commune
 - b. Budget primitif 2023 Sylviculture
- III. Redevance Assainissement 2024**
- IV. Point sur le dossier d'Aménagement Foncier**
- V. Questions diverses**

I. Adoption du PV du conseil municipal du 03/03/2023 :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 mars 2023 envoyé par e-mail le 9 mars 2023.

II. Finances :

1. Budget primitif 2023 Commune

BUDGET COMMUNAL :

Budget de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement	532 914.91 €	286 288.00 €
Report excédent/déficit 2022		246 626.91 €
Total fonctionnement	532 914.91 €	532 914.91 €

Budget d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Crédit d'investissement	511 866.91 €	592 490.64 €
Report excédent/déficit 2022	80 623.73 €	
Total investissement	592 490.64 €	592 490.64 €

D13/2023 : Budget primitif 2023 Commune

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2023 et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

Résultats 2022 reportés

- Fonctionnement : + 246 626.91 €
- Investissement : - 80 623.73 €

Opérations de l'exercice

- Fonctionnement

- Dépenses : 532 914.91 €
- Recettes : 286 288.00 €

- Investissement

- Dépenses : 511 866.91 €
- Recettes : 592 490.64 €

Restes à réaliser de l'exercice précédent

- Dépenses : 0.00 €
- Recettes : 0.00 €

TOTAL

Dépenses : 1 125 405.55 €

Recettes : 1 125 405.55 €

2. Budget primitif 2023 Sylviculture**BUDGET SYLVICULTURE :**Budget de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement	163 230.87 €	89 175.00 €
Report excédent/déficit 2022		74 055.87 €
Total fonctionnement	163 230.87 €	163 230.87 €

Budget d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Crédit d'investissement	56 440.87 €	66 424.52 €
Report excédent/déficit 2022	9 983.65 €	
Total investissement	66 424.52 €	66 424.52 €

D14/2023 : Budget primitif 2023 Sylviculture

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2023 Sylviculture et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 Sylviculture arrêté comme suit :

Résultats 2022 reportés

- Fonctionnement : + 74 055.87 €

- Investissement : - 9 983.65 €

Opérations de l'exercice**- Fonctionnement**

Dépenses : 163 230.87 €

Recettes : 89 175.00 €

- Investissement

Dépenses : 56 440.87 €

Recettes : 66 424.52 €

Restes à réaliser de l'exercice précédent

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

TOTAL

Dépenses : 229 655.39 €

Recettes : 229 655.39 €

III. REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2024 :

D15/2023 : Redevance assainissement 2024 APPLICABLE pour facturation 2024

Redevance base fixe :	33 €
Part variable : Redevance par m3 d'eau consommé	
De 0 à 120 m3	1,08 €
A partir de 120 m3	0,31 €

IV. Aménagement foncier :

Suite à la réunion de la CCAF du mardi 07/03/2023, le maire indique qu'il a interpellé les services de l'état pour rappeler que la commune souhaite la création d'une Association Foncière. Il est impératif que celle-ci soit créée dans les prochains mois afin qu'elle devienne propriétaire des chemins d'exploitation créés dans le cadre de l'aménagement foncier et forestier.

V. Questions diverses :

- Point sur les ajouts au règlement de la salle.
- Organisation de l'hommage à Michel Weyermann à la salle de convivialité le samedi 27 mai 2023.
- Dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux :
 - Jeudi 30/03/2023 : vote des taux des taxes locales 2023.
 - Vendredi 02 juin 2023.
- Commission CCID le **jeudi 30/03/2023 à 17h** en présence de Sébastien Maillot géomètre du cadastre SDIF 70 – Centre des Finances Publiques de Lure.
- CCAS vote du CA/BP le **lundi 27/03/2023 à 18h**.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h.

Procès-Verbal arrêté le : 30 MARS 2023.

Le secrétaire de séance

Jean-François HUOT



Le Maire

Christophe VALOT

